

IMPUTATION BUDGETAIRE GDEP 0036 cpt 2031 fct 822 OPE 041121 Montant : 60 000 €

RAPPORT N° 06/5-06
au Conseil Municipal

OBJET

SQUARE LABOURDONNAIS

**PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLACE URBAINE
ET D'UN PARKING EN OUVRAGE**

ETUDES DE DEFINITION SIMULTANEEES

Le 15 mai dernier, vous avez autorisé le lancement d'études de définition du projet de création d'une place urbaine et d'un parking en ouvrage square Labourdonnais, en approuvant le dossier de consultation des entreprises, le mode de passation et de dévolution de ces marchés.

Je rappelle que la procédure des études de définition simultanées qui a été adoptée en application des articles 73 et 74 du Code des marchés Publics se déroule en 3 étapes :

1. sélection de plusieurs candidats sur la base d'un appel d'offres ouvert,
2. réalisation des études de définition simultanées par 3 équipes pluridisciplinaires (architecte/urbaniste, paysagiste, BET Génie civil et spécialiste de la gestion de parkings) concurrentes. Ces équipes concurrentes sont placées dans les mêmes conditions de délais, de rémunération et d'information,
3. attribution, sans nouvelle mise en compétition, d'un marché de Maîtrise d'œuvre ou de prestations à l'auteur de la solution retenue.

La Délibération qui vous a été présentée le 15 mai ne mentionnait pas le montant fixé pour ces études de définition.

Je précise donc que chaque équipe retenue sera rémunérée 20 000 € TTC pour un délai de réalisation de 2 mois. Soit un coût global de ces études de 60 000 € TTC.

Je vous demande donc :

RAPPORT N° 06/5-06

1. De m'autoriser à signer ces marchés d'études de définition simultanées pour un montant de 20 000 € TTC par équipe, soit 80 000 € TTC globalement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/5-06
au Conseil Municipal
en séance du lundi 11 septembre 2006

OBJET

SQUARE LABOURDONNAIS

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLACE URBAINE
ET D'UN PARKING EN OUVRAGE

ETUDES DE DEFINITION SIMULTANEEES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/5-06 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

1 voix contre

Mme Marie-Cécile SEIGLE-VATTE

7 abstentions
(dont 3 votes par procuration)

M. Michel TAMAYA, Mme Edith NALEM,
Mme Hajasoa PICARD et Mme Marie Monique ORPHE

pour

autres élus présents et mandatés

DELIBERATION N° 06/5-06

Autorise le Député-Maire à signer les marchés d'études de définition simultanées d'une place urbaine et d'un parking en ouvrage square Labourdonnais, pour un montant de 20 000 € TTC par équipe, soit 60 000 € globalement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 SEP. 2006

LE DÉPUTÉ-MAIRE



René-Paul VICTORIA